

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « AMENCAPITAL 3 »
ARRÊTÉE AU 31/12/2018**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2018**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **22.253.724 DT** et une valeur liquidative égale à **957,149 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » au **31 décembre 2018**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le FCPR AMEN CAPITAL III porte sur un montant initialement projeté de 30.000.000 DT. Au 31.12.2018, il a été souscrit et clôturé à 23.250.000 DT dont 8.497.620 DT non encore libérés.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF: 810863T/A/M/000 - RC: B148992002
Tél: 71.194.344 / Fax: 71.194.320
E-mail: tn_fmfbz@kpmg.com

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2018
 (Unité : en Dinars Tunisien)

LIBELLE	NOTES	31.12.2018	31.12.2017
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	10 301 724	1 631 565
a- Actions et valeurs assimilées		9 708 022	1 076 751
b- Obligations et valeurs assimilées		593 702	554 814
c- Emprunts d'état		0	0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	3 442 238	6 238 255
a- Placements monétaires		3 354 007	6 196 801
b- Disponibilités		88 231	41 455
Créances d'exploitations	AC3	44 173	40 580
Autres actifs	AC4	8 497 620	14 650 000
TOTAL ACTIFS		22 285 756	22 560 401
-			
<u>PASSIFS</u>		32 031	81 972
Opérateurs créditeurs	PA1	23 800	5 950
Autres créditeurs divers	PA2	8 231	76 022
<u>ACTIF NET</u>		22 253 724	22 478 429
-			
Capital	CP1	23 264 090	23 255 665
Sommes distribuables		-1 010 365	-777 236
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-777 236	-446 048
b- Sommes distribuables de l'exercice		-233 129	-331 188
c- Régul.Résultat distribuables de la période		0	0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		22 285 756	22 560 401

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2018
 (Unité : en Dinars Tunisien)

LIBELLE	NOTES	Période du 01.01.2018 au 31.12.18	Période du 01.01.2017 au 31.12.17
Revenus du portefeuille-titres	PR1	55 031	25 866
a- Dividendes		16 143	25 252
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c- Revenus des autres valeurs		0	0
b- Revenus des BTA et BTZC		0	0
c- Revenus des obligations et valeurs assimilées		38 888	614
Revenus des placements monétaires	PR2	256 568	264 634
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>311 599</u>	<u>290 500</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-525 261	-607 324
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		-213 662	-316 824
Autres produits	PR 3	0	0
Autres charges	CH 2	-19 467	-14 364
RESULTAT D'EXPLOITATION		-233 129	-331 188
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-233 129	-331 188
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-3 133	-1 531
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		11 557	152
Frais de négociation		0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-224 705	-332 567

VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 décembre 2018
 (Unité : en Dinars Tunisien)

LIBELLE	Période du 01.01.2018 au 31.12.18	Période du 01.01.2017 au 31.12.17
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-224 705</u>	<u>-332 567</u>
a- Résultat d'exploitation	-233 129	-331 188
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-3 133	-1 531
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	11 557	152
d- Frais de négociation de titres	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
a- Souscriptions	0	0
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
b- Rachats	0	0
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Commissions de rachat	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-224 705	-332 567
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>		
a- Début de période	22 478 429	22 810 996
b- Fin de période	22 253 724	22 478 429
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- Début de période	23 250	23 250
b- Fin de période	23 250	23 250
VALEUR LIQUIDATIVE	957,149	966,814
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-1,000%	-1,458%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR AMEN CAPITAL III » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, le décret-loi n° 2011-99 du 21 Octobre 2011 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque, et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 29 mai 2014.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 30.000.000 réparti en 30.000 parts de D : 1.000 chacune. Au 31.12.2018, il a été souscrit et clôturé à 23.250.000 DT dont 8.497.620 DT non encore libérés.

Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR AMEN CAPITAL III est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant AMEN CAPITAL.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2018**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...).

3.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'éleve au 31.12.2018 à 10.301.724 DT et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nre de titres	Coût d'acquisition	Plus/Moins-value latente au 31.12.2018	Intérêts courus sur obligations	Valeur au 31.12.2018	Méthode de valorisation	% actif net	% du capital
Actions non cotées		9 307 013	0	0	9 307 013		41,82%	40,01%
Actions des sociétés éligibles aux avantages fiscaux :								
Société RAINBOW 2017	3 715	456 945	0		456 945	Coût historique	2,05%	1,96%
Société RAINBOW 2018 (a)	1 000	100 000	0		100 000	Coût historique	0,45%	0,43%
Société ALFET AL MACHIA	204 000	3 400 068	0		3 400 068	Coût historique	15,28%	14,62%
Société CHAHIA SA	20 944	3 400 000	0		3 400 000	Coût historique	15,28%	14,61%
Société RANDA	195 000	1 950 000	0		1 950 000	Coût historique	8,76%	8,38%
Obligations et valeurs assimilées	5 542	554 200		39 502	593 702		2,67%	2,55%
OCA RAINBOW	5 542	554 200		39 502	593 702	Coût amorti	2,67%	2,55%
Titres OPCVM	3 790	398 629	2 380		401 009		1,80%	1,72%
Actions SICAV :								
AMEN TRESOR	3 790	398 629	2 380		401 009	Valeur liquidative	1,80%	1,72%
TOTAL		10 259 842	2 380	39 502	10 301 724		43,62%	41,73%

(a) Le montant souscrit s'éleve à 400.000 DT libéré du quart.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille titres", sont indiqués ci -après :

	Mouvements de l'exercice 2018					
	Coût de revient au 31.12.2017	Coût d'acquisition	Coût de cession/ rachat	Prix de cession	Plus ou (moins) valeurs réalisées	Coût de revient au 31.12.2018
Actions non cotées	456 945	8 850 068	0	0	0	9 307 013
Actions SICAV trésor	614 293	522 248	737 913	749 470	11 557	398 629
Obligations	554 200	0	0	0	0	554 200
TOTAL	1 625 438	9 372 316	737 913	749 470	11 557	10 259 842

AC2 : Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018 à 3.442.238 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2018	SOLDE 31.12.2017
Placements monétaires		
Compte à terme	1 844 000	6 150 000
Intérêts courus sur compte à terme	16 938	46 801
Placement en certificat de dépôt	1 500 000	0
Intérêts précomptés sur CD	-6 930	0
	3 354 007	6 196 801
Disponibilités		
Dépôts à vue	88 231	41 455
TOTAL	3 442 238	6 238 255

AC3 : Note sur les créances d'exploitations

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018 à 44.173 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2018	SOLDE 31.12.2017
Amen Invest	64	46
Charges constatées d'avance	44 109	40 534
TOTAL	44 173	40 580

AC4 : Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018 à 8.497.620 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2018	SOLDE 31.12.2017
Souscripteurs de parts	8 497 620	14 650 000
TOTAL	8 497 620	14 650 000

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018 à 23.800 DT et s'analyse comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2018	SOLDE 31.12.2017
Dépositaire	23 800	5 950
TOTAL	23 800	5 950

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31.12.2018 à 8.231 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2018	SOLDE 31.12.2017
Honoraires CAC à payer	8 000	3 165
CMF à payer	222	228
Impôts et taxes à payer	9	72 629
TOTAL	8 231	76 022

PR1 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018 à 55.031 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 01.01.2018 au 31.12.2018	Du 01.01.2017 au 31.12.2017
Dividendes SICAV AMEN Trésor	16 143	25 252
Intérêts sur OCA	38 888	614
TOTAL	55 031	25 866

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018 à 256.568 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 01.01.2018 au 31.12.2018	Du 01.01.2017 au 31.12.2017
Intérêts sur compte à terme	122 856	264 634
Intérêts sur certificats de dépôt	133 712	0
TOTAL	256 568	264 634

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018 à 525.261 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 01.01.2018 au 31.12.2018	Du 01.01.2017 au 31.12.2017
Rémunération gestionnaire	507 411	601 374
Rémunération dépositaire	17 850	5 950
TOTAL	525 261	607 324

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018 à 19.467 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 01.01.2018 au 31.12.2018	Du 01.01.2017 au 31.12.2017
Rémunération CAC	13 303	5 761
Rémunération d'intermédiaire et honoraires	3 491	0
Redevance CMF	620	429
Services bancaires & assimilés	238	259
Autres impôts et taxes	120	75
Autres honoraires	1 696	7 841
TOTAL	19 467	14 364

CP1 : Note sur le capital

Capital souscrit au 31.12.2017	
Montant	23 250 000
Nombre des parts émises	23 250
Nombre de copropriétaires	4
Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
Capital souscrit au 31.12.2018	
Montant	23 250 000
Nombre de parts	23 250
Nombre de copropriétaires	4

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2017	23 255 665	23 255 665
<i>Souscription de la période</i>	0	0
<i>Rachat de la Période</i>	0	0
Autres Mouvements	8 424	-1 001 941
<i>Plus ou moins-values réalisées</i>	11 557	11 557
<i>Variation de plus ou moins-value latentes</i>	-3 133	-3 133
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-777 236
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		-233 129
Montant Fin de période au 31.12.2018	23 264 090	22 253 724

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31.12.2018 se détaillent ainsi :

Désignation	31.12.2018
<u>Engagement reçus :</u>	0
Garanties SOTUGAR	0
<u>Engagement donnés :</u>	0
Accords de financement donnés	0

5-2 Données par part et ratios pertinents

Désignation par part	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
Revenus des placements	13,402	12,495	9,975	0,000
Charges de gestion des placements	-22,592	-26,121	-16,189	-17,272
Revenu net des placements	-9,190	-13,627	-6,214	-17,272
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,837	-0,618	-0,486	-0,592
Résultat d'exploitation (1)	-10,027	-14,245	-6,700	-17,863
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-10,027	-14,245	-6,700	-17,863
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-0,135	-0,066	0,303	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-10,162	-14,311	-6,397	-17,863
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-20,189	-28,555	-13,096	-35,727
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-10,162	-14,311	-6,397	-17,863
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-10,162	-14,311	-6,397	-17,863
Valeur liquidative	957,149	966,814	981,118	967,255
Ratios de gestion des placements				
charges / actif net moyen	-2,35%	-2,68%	-1,94%	-1,76%
autres charges / actif net moyen	-0,09%	-0,06%	-0,06%	-0,06%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-1,04%	-1,46%	-0,80%	-1,82%
Actif net moyen	22 366 077	22 644 713	19 385 358	15 959 719

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPRAMEN CAPITAL III est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 1,75% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds non investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.
- 2,25% du montant total des souscriptions de parts du Fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.

Pour le calcul des honoraires de gestion, lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance. La première tranche est payable à la date du premier décaissement suivant la libération totale des fonds. Les tranches seront versées semestriellement d'avance.

De plus, il a été prévu d'affecter au gestionnaire une partie des résultats de distribution d'actifs, correspondant à 20% du reliquat après paiement des dépenses et engagements du fonds et versement des sommes revenant aux porteurs de parts.

Au 31 décembre 2018, la charge ainsi comptabilisée est de 507.411 D.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum fixé à 5 000 TND HT et un maximum de 15 000 TND HT par an applicable à compter de l'achèvement de la période de souscription. Cette commission sera prélevée à terme échu 15 jours après l'arrêté de la VL de l'exercice.

Au 31 décembre 2018, la charge ainsi comptabilisée est de 17.850 D.